



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal :

Mercredi 3 décembre 2025

## LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 A 20H30

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 15 octobre 2025
2. Compte-rendu des décisions du maire prises (depuis le dernier conseil et décisions précédentes qui n'avaient pas fait l'objet d'informations)
3. Education : Renouvellement du Projet Educatif De Territoire
4. Finances :
  - 4.1. Annulation de titres en recouvrement de factures 2023 concernant la restauration et l'ALAE
  - 4.2 Délibération autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
  - 4.3 Demande de subventions pour la réhabilitation de l'Espace René Lavergne
5. Ressources humaines :
  - 5.1 Suppression de postes et modification du tableau des effectifs
  - 5.2 Recrutement d'un agent contractuel de droit public à temps non complet pour l'Agence postale communale
  - 5.3 Ouverture de postes et modification du tableau des effectifs
6. Urbanisme : Vente du macro-lot 6 à la S.A. Les Chalets
7. Constitution d'un Groupement d'achat pour l'entretien des espaces verts du TCSP
8. Vie associative - associations culturelles – conventions de moyens - conventions de mise à disposition des locaux
9. Compte-rendu du conseil de communauté du SICOVAL des lundis 3 novembre et 8 décembre 2025
10. Questions et communications diverses

## **Nombre de conseillers en exercice : 27**

<b>Présents :</b>	Mesdames et Messieurs : Dominique Lagarde, Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié
	Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Afaf Hadj Abderrahmane, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Farida Vincent, Christelle Kieny, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné et Bernard Boudières
<b>Absents excusés :</b>	Mesdames et Messieurs Sylvia Rennes, Nicolas Druilhe, Luca Sereni, Marie-Caroline Chauvet, Laurent Guerlou, Michel Burillo, Jean-Marie Nguyen Dai, Alexandre Jurado, Annie Sinaud et Christelle Turroque
<b>Pouvoirs :</b>	Madame Sylvia Rennes à Madame Alice Mellac Monsieur Nicolas Druilhe à Madame Bakhta Kelafi Monsieur Luca Sereni à Monsieur Guillaume Debeaurain Madame Marie-Caroline Chauvet à Monsieur Jean-Louis Malliet Monsieur Laurent Guerlou à Madame Claire Maylié Monsieur Michel Burillo à Monsieur Jean-Claude Maurel Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Madame Isabelle Nguyen Dai Monsieur Alexandre Jurado à Madame Marie-Armelle de Bouteiller Madame Annie Sinaud à Monsieur Jean-Luc Dieudonné Madame Christelle Turroque à Monsieur Bernard Boudières
<b>Secrétaire de séance :</b>	Monsieur Gilbert Bonnes

### **3. EDUCATION : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

→ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le nouveau PEdT et sa reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029. La délibération confère au Maire la compétence pour signer la convention concernée.

### **4. FINANCES**

#### **4.1 - ANNULATION DE TITRES EN RECOUVREMENT DE FACTURES 2023 CONCERNANT LA RESTAURATION ET L'ALAE**

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'annuler la dette de la famille,
- D'accepter l'annulation des titres n°1171-2023 et 1551-2023,
- Charge le comptable de la collectivité d'annuler les titres sur exercice antérieur à l'article 673 des dépenses de fonctionnement.

#### **4.2 - DELIBERATION AUTORISANT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins deux abstentions (Mme Kelafi et M. Druilhe), autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits tel qu'énumérés dans la délibération et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

#### **4.3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE L'ESPACE RENE LAVERGNE**

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins sept voix contre, (Mme Madaule, Mme Kelafi, Mme Sinaud, Mme Vincent, Mme Kieny, M. Druilhe et M. Dieudonné) - approuve le plan de financement proposé,

- réalise les travaux en 2026 et de 2027,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs (Etat, ADEME, Région, Département) ainsi que tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à ce dossier.

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
  - Approuve la modification du tableau des effectifs,
  - Autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
  - Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de la délibération.

### **5.2 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS NON COMPLET POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **5.3 OUVERTURE DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
  - Approuve la modification du tableau des effectifs,
  - Autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
  - Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de la délibération.

## **6. URBANISME : VENTE DU MACRO-LOT 6 A LA S.A. LES CHALETS**

- Après discussion, le conseil municipal décide :
  - de vendre à la S.A. HLM LES CHALETS le macro-lot 6 situé dans l'écoquartier Argento au prix de 1 800 000 € HT,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

## **7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU TCSP**

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la constitution de ce nouveau groupement d'achat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, ainsi que le futur marché d'entretien en découlant d'un montant annuel estimatif de 9 000 € TTC.

## **8. VIE ASSOCIATIVE - ASSOCIATIONS CULTURELLES – CONVENTIONS DE MOYENS - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le conventionnement avec l'association citée ci-dessus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 août 2026.

Affichée en mairie le 11 décembre 2025 et publiée à compter du 11 décembre 2025.